



Mandat du comité de pilotage de la SNPC et de l'organe de coordination de la SNPC¹

15 mai 2013

1 Objet et but

La mise en œuvre de la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC) se fait de façon décentralisée, dans les départements et offices compétents.

Le présent mandat précise les structures chargées de la mise en œuvre et du développement de la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC), en faisant appel à un comité de pilotage et à un organe de coordination.

Le mandat prend fin au terme de l'année 2017 ; il peut être renouvelé par le Conseil fédéral.

2 Comité de pilotage de la SNPC

Compétences et fonctions

En vertu de l'art. 56 de la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA), le comité de pilotage de la SNPC veille à la mise en œuvre coordonnée et ciblée de la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC) dans l'administration fédérale, en collaboration avec les cantons et les milieux économiques, et en assure le développement.

Les compétences et fonctions du comité de pilotage sont les suivantes:

- Il procède à un contrôle de gestion stratégique du portefeuille de mesures de la stratégie, pour s'assurer que les travaux progressent de façon ciblée et dans le respect des délais, et présente à ce sujet des rapports au Conseil fédéral, via la Conférence des secrétaires généraux (CSG).
- Il coordonne la démarche des départements chargés de la mise en œuvre des mesures, notamment si ces mesures concernent la législation.

¹ SNPC: stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques du 27 juin 2012, voir Feuille fédérale (FF **2013** 517 ss) ou www.isb.admin.ch ->Thèmes -> Cyberrisques SNPC -> Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques.

- Il soutient activement la collaboration des services fédéraux avec les services compétents des cantons, avec les milieux économiques et la société civile.
- Il veille à ce que les activités de mise en œuvre tiennent dûment compte de la politique de gestion des risques menée par la Confédération, de la stratégie nationale pour la protection des infrastructures critiques, ainsi que de la stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse.
- Il étudie avec les services responsables les synergies possibles ainsi qu'une simplification et un allègement des moyens et systèmes d'annonce.
- Il observe l'évolution des cyberrisques et soumet au Conseil fédéral des recommandations visant à adapter la stratégie en conséquence.
- Il informe le Conseil fédéral une fois par an, via le Département fédéral des finances (DFF), de l'état de la mise en œuvre de la stratégie, ainsi qu'à la fin de 2017 sous la forme d'un rapport final complet avec une évaluation de l'efficacité de la stratégie et des mesures d'application. L'évaluation de l'efficacité parviendra déjà au Conseil fédéral au début de 2017.

Composition et organisation

Font partie du comité de pilotage les départements chefs de file pour au moins une des mesures de mise en œuvre. Le mécanisme de consultation et de coordination du réseau national de sécurité (MCC RNS) fait aussi partie du comité de pilotage, dont le DFF assure la présidence.

Les départements désignent les représentants au niveau de la direction des services fédéraux concernés. Une suppléance est possible, si des raisons importantes l'exigent et moyennant annonce préalable au président du comité de pilotage. Le comité de pilotage se constitue lui-même.

Le comité de pilotage ne dispose pas d'un budget central.

Le comité de pilotage siège deux fois par an. A la demande de membres ou en cas de besoin, le président du comité de pilotage peut convoquer des séances extraordinaires.

3 Organe de coordination de la SNPC

Tâches

L'organe de coordination de la SNPC coordonne la mise en œuvre de la stratégie au niveau technico-opérationnel. Il fait office de bureau du comité de pilotage.

Les tâches de l'organe de coordination de la SNPC sont les suivantes:

- Il observe et évalue systématiquement l'avancement des travaux de mise en œuvre de la stratégie et en informe le comité de pilotage.
- Il coordonne et soutient les activités de mise en œuvre des services compétents et exécute les mesures lui ayant été confiées.
- Il identifie et exploite les synergies entre les mesures de mise en œuvre.

- Il organise la collaboration avec des experts tant internes qu'externes à la Confédération, et avec leurs organisations respectives.
- Il suit de près au niveau national et, d'entente avec le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), au niveau international également, les tendances en matière de cyberstratégies et communique au fur et à mesure ses conclusions à ses partenaires concernés.
- Il organise une rencontre annuelle des experts de la SNPC, où les partenaires de sa mise en œuvre peuvent tisser des liens, s'informer et échanger leurs idées sur le plan suisse.

Organisation et financement

L'organe de coordination est rattaché à es activités sont financées par le budget ordinaire de l'UPIC, qui couvrira également les frais de fonctionnement du comité de pilotage.